



*Signataires : Skender Salihi, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Christian Steiner, Stéphane Fontaine, Christian Flury, François Baertschi, Arber Jahija*

*Date de dépôt : 23 janvier 2025*

## **Proposition de motion**

### **Renforcer la priorité à l'emploi local et introduire des contingents cantonaux pour les frontaliers**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 121a de la Constitution fédérale suisse, qui prévoit une gestion autonome de l'immigration et l'introduction de plafonds et de contingents pour l'immigration étrangère ;
- que la directive actuelle visant à privilégier l'emploi local dans les recrutements nécessite des contrôles renforcés pour garantir son application ;
- l'impact des travailleurs frontaliers sur le marché de l'emploi, notamment sur les salaires, les conditions de travail et l'accès à l'emploi pour les résidents genevois ;
- que certains secteurs économiques cantonaux ne rencontrent pas de pénurie de main-d'œuvre et pourraient limiter l'accès aux travailleurs frontaliers, afin de protéger les travailleurs résidents ;
- l'importance d'assurer un équilibre entre les besoins économiques cantonaux et les pressions sociales et économiques locales,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer les contrôles et le suivi de l'application des directives cantonales et fédérales visant à privilégier l'emploi local avant de délivrer des permis de travail pour les frontaliers ;
- à exiger de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) qu'il publie régulièrement des rapports statistiques détaillés sur les permis frontaliers délivrés, ventilés par secteur économique et impact sur le marché de l'emploi ;
- à étudier l'introduction de contingents cantonaux pour les frontaliers dans les différents secteurs.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La Suisse – et plus particulièrement les cantons frontaliers comme Genève – est depuis de nombreuses années une destination prisée par les travailleurs frontaliers. Ces derniers jouent un rôle important dans certains secteurs économiques ; cependant, cette forte présence de travailleurs frontaliers n'est pas sans conséquences pour le marché de l'emploi local. Elle engendre une pression croissante sur les salaires, les conditions de travail, ainsi que sur l'accès à l'emploi pour les résidents, qu'ils soient citoyens suisses ou étrangers établis dans le canton.

Malgré l'existence de directives visant à privilégier l'emploi local avant le recours à des travailleurs étrangers, ces mesures ne semblent pas toujours appliquées de manière stricte, ni contrôlées de façon efficace. Il en résulte une situation où certains employeurs – pour des raisons pratiques ou financières – recrutent des frontaliers même dans des secteurs où la main-d'œuvre locale serait disponible et suffisante. Ce constat souligne la nécessité d'un renforcement des contrôles et d'une meilleure transparence dans la délivrance des permis de travail.

En outre, la concentration importante de travailleurs frontaliers dans certains secteurs économiques ou zones géographiques crée des tensions supplémentaires. Ces tensions ne se limitent pas au marché de l'emploi, mais s'étendent également aux infrastructures publiques, telles que les réseaux de transport, ainsi qu'aux enjeux sociaux, comme l'équité salariale et la compétitivité des entreprises locales. Ces pressions appellent à une gestion plus équilibrée et ciblée du recours aux frontaliers.

L'introduction de contingents pour les travailleurs frontaliers constitue une solution envisageable pour répondre à ces défis. Ces contingents permettraient de plafonner le nombre de permis délivrés dans les secteurs où aucune pénurie de main-d'œuvre n'est avérée. Cette mesure – fondée sur une analyse précise des besoins économiques locaux – viserait à protéger les résidents en leur garantissant un accès prioritaire à l'emploi, et ce, tout en maintenant une certaine flexibilité pour les secteurs réellement en pénurie.

Par ailleurs, une telle approche améliorerait également la transparence en obligeant l'OCPM à publier régulièrement des rapports détaillés sur les permis frontaliers délivrés. Ces rapports permettraient de mieux comprendre l'impact de ces permis sur le marché de l'emploi et d'ajuster les politiques en conséquence.

En renforçant la priorité à l'emploi local, en introduisant des plafonds ciblés et en améliorant la transparence, cette motion vise à rétablir un équilibre entre les besoins économiques du canton et la protection des intérêts des résidents. Elle répond également à la nécessité de préserver la stabilité sociale et économique tout en respectant les engagements internationaux de la Suisse.

Cette démarche permettra de garantir des conditions de travail équitables, de favoriser l'intégration économique des résidents et de réduire les tensions liées à la forte présence des travailleurs frontaliers dans certains secteurs.

Le groupe MCG vous invite à faire un bon accueil à cette proposition de motion qui répond à l'attente de tous les résidents.